



ACADÉMIE DE VERSAILLES

Section des Yvelines

Le CRI!

Le Courrier rapide d'information

N° 259 - Edition 78 - avril 2017

Prix : 2 € ♦ Abonnement : 10 €

SOMMAIRE

- 1 : Édito
- 3 : La carte scolaire pour les nuls
- 4 : Cahier de réussite en maternelle
- 5-6 : Bulletin d'adhésion
- 7 : Santé au travail
- 8 : Réunions :
 - Montessori
 - Direction d'école

LIBRES ET ENGAGÉ.E.S

Vous lirez certainement notre journal en pleine effervescence électorale mais n'espérez pas y trouver une consigne de vote, même subliminale : le Sgen-CFDT n'a pas de champion. Ce qui ne veut pas dire indifférence... Nous avons ainsi invité et rencontré les principaux candidats pour les interroger sur leurs programmes. Seule exception à notre panel : le FN, parti xénophobe, inégalitaire, et antidémocratique contre lequel il faut continuer à faire barrage.

Notre position d'acteur engagé, mais non dogmatique, chercheur de solutions et d'innovations, plutôt que de statu quo explique certainement pourquoi la CFDT est devenue le premier syndicat dans le privé. Alors...

Alors ? Et si on importait la méthode dans l' Education nationale ? Chiche ! Pédagogie et conditions de travail sont liées, si on parlait de Montessori par exemple ? Le fonctionnement de l'école percute aussi notre quotidien, notamment des directeurs. Plus de moyens suffira-t-il ?

Pas sûr... Et si on débattait d'un établissement du premier degré ? Sans attendre le nom du prochain chef de l' État, nous vous proposons deux dates (page 8) pour réfléchir, échanger, bref construire, dès maintenant et ensemble, l'école de demain.



Antonio Gonçalves

Le CRI, bulletin d'information trimestriel • Directeur de publication : Sandrine Grié-Hostater •

Sgen-CFDT Versailles 23 place de l'Iris 92400 Courbevoie • Tél: 01 40 90 43 31 •

Portable : 06.58.79.82.63 Mél : 78@sgen.cfdt.fr • Site : <http://sgen-cfdt-versailles.org>

ISSN N° 1284-4594 • CPPAP N° 1015 S 06647 / • Imprimerie : ETC, Yvetot (76)



**QUAND LA BANQUE
DES ENSEIGNANTS LES ASSURE,
CA CHANGE TOUT.**

Crédit  Mutuel
Enseignant

CREDIT MUTUEL ENSEIGNANT VERSAILLES
80, RUE DE LA PAROISSE – 78000 VERSAILLES
TEL. : 0820 099 978 (0,110 €/min)
COURRIEL : CME78@CREDITMUTUEL.FR

La carte scolaire pour les nuls

Où sont prises les mesures qui nous concernent ? Le C.T.S.D. ou Comité Technique Spécial Départemental est l'instance qui a pour mission, entre autres, de traiter les questions relevant de l'organisation et du fonctionnement des écoles et ERPD du département. Présentations.

C'est dans cette instance que le Directeur Académique (DASEN) présente les projets d'ouverture et de fermeture de classes dans les écoles. Ces mesures affectent les décharges de direction et le mouvement intradépartemental par le biais des priorités « carte scolaire ».

Pour les directrices et directeurs, ces opérations de carte scolaire commencent dès mi-décembre. Ils doivent remonter les effectifs des écoles à leur IEN. Sur la base de ces remontées et de la grille NO.DER (voir tableau), des ouvertures et fermetures sont étudiées. Vos représentants syndicaux défendent les ouvertures nécessaires et alertent sur les fermetures risquées.

La grille NO.DER est un outil. Le DASEN est le seul décisionnaire des ouvertures et fermetures. Les effectifs tangents peuvent être examinés en CTSD et échapper à des fermetures selon les moyens dont dispose la DSDEN. Les spécificités des écoles peuvent aussi être prises en compte : ruralité, Quartier Prioritaire de la Ville, REP, REP+, etc...

3 GRANDES PHASES

Cette première phase a lieu début mars. C'est sur cette nouvelle carte scolaire que se fait le mouvement intradépartemental.

Une deuxième phase a lieu en juin. Des évolutions significatives d'effectifs peuvent entraîner une annulation d'ouverture ou de fermeture. Le but de tous, est d'obtenir la carte scolaire la plus fine pour éviter des changements de structures tardifs (jusqu'à septembre...) et des collègues privés de postes par des mesures de fermetures.

La troisième phase est celle de la rentrée. Des mesures d'urgence peuvent encore être prises (ouvertures et fermetures).

Le Sgen-CFDT lance chaque année une enquête en ligne auprès des directrices et directeurs pour être au plus proche de l'évolution de leurs effectifs (ex : livraison de logements) et faire valoir les spécificités de leurs écoles.

Par ce seul biais, plus de 60 écoles nous ont contacté et les dossiers de 30 écoles avec des effectifs tendus ont été suivis et défendus.

Le prochain CTSD se tiendra le 22 juin. Si vos effectifs évoluent, n'hésitez pas à nous contacter si possible avant le 8 juin, date du groupe de travail à 78@sgen.cfdt.fr objet : carte scolaire.

Sylvain Riuné,
Représentant Sgen-CFDT au CTSD 78

QUELS SONT LES CRITÈRES POUR OUVRIR OU FERMER UNE CLASSE ?

Les seuils indicatifs sont présentés dans un tableau, la NORME Départementale de Référence (NO.DER).

Type de classe	Ouverture si	Fermeture si
REP maternelle	> 25	=< 25
REP élémentaire	>25	=< 24
Hors REP, maternelle	> 32,5	=< 32
Hors REP, élémentaire, 1 classe	>25	=< 9
Hors REP, élémentaire, 2 à 5 classes	>27	=<25
Hors REP, élémentaire, 6 classes et +	>27,5	=<27

Interprétation : les deux colonnes doivent être prises en compte. Une école élémentaire, hors REP, de 5 classes perd une classe si ses effectifs sont inférieurs ou égaux à 25 ET si après fermeture, ses effectifs ne sont pas supérieurs à 27.

Cahier de réussite : Instit ou photo-reporter ?

Dans quel but crée-t-on un nouvel outil en maternelle ?

L'intention est de positiver, de valoriser les acquisitions et les progrès de nos élèves. Quoi de plus noble que de s'inscrire dans cette démarche ? Mais attention au piège de vouloir trop bien faire et de s'épuiser sur un outil censé être source de progrès pour l'enfant. Rappelons-nous que « le mieux est l'ennemi du bien ». L'enjeu est donc de s'en saisir et de créer un outil performant mais non chronophage.

Comment optimiser ce cahier de réussite ? Faut-il utiliser des outils numériques ?

Certains exemples nécessitant du matériel numérique, sont donnés par le Ministère sur Eduscol. Ces exemples peuvent paraître très ambitieux. Les collègues doivent disposer de matériel (souvent personnel) pour filmer, stocker les sons ainsi que les images afin de les restituer aux familles. Parfois les collègues n'ont pas une réelle aisance dans la maîtrise des outils numériques. Il serait bon de pouvoir former les équipes en amont aux outils qui sont utilisés dans ce cahier de réussite : mise en page, traitement d'image, de vidéo, du son, de l'espace numérique de travail. Le SGEN CFTD s'interroge sur la possibilité pour les collègues de trouver au Plan de Formation Continue en septembre des formations adéquates. La question de l'équipement des écoles, inégal selon les communes, se pose également. La gestion de la prise de photo en classe nécessite une bonne organisation, car l'enseignant-e reste maître de la classe, et pas reporter-photographe ! En aval, stocker, trier les données pour des classes de maternelle avec des effectifs parfois plus que chargés devient aussi un vrai challenge ! Combien de classes avec 28, 29, 30, 31 élèves en maternelle dans les Yvelines ? Imaginez le temps de trier toutes les photos pour 31 élèves dans 31 fichiers différents avec 16 compétences différentes !

Quels éléments insérer dans ce cahier de réussite ?

Quelle forme adopter pour ce livret ? Les équipes

de maternelle ont dû faire le tri dans les différents documents cités plus haut et identifier les éléments qui leur paraissent pertinents à pointer. Pour que ce dispositif soit gérable, il ne faut pas chercher à y mettre tout ce que nous évaluons d'habitude. Certains collègues se sont retrouvés à évaluer tout, tout le temps et pour tous les élèves en même temps. Une sorte de suivi point par point de leur progression. Cela s'est révélé une source de stress énorme et dévie au final l'enseignant-e de sa mission essentielle.

Certains ont choisi de prendre quelques photos ciblées ou de laisser les élèves prendre eux mêmes les photos de leur réussite. D'autres ont opté pour un portfolio où tout est rassemblé (dessins, photos, notes prises par l'enseignant au fil des jours).



Si l'idée du clé en main vous rassure : Charivarialecole.fr, alias Delphine Guichard, a créé des livrets très astucieux et nous en propose une version téléchargeable sur son site. Elle a identifié 16 compétences avec 7 niveaux de progression matérialisés par 7 couleurs. Chaque paquet est imprimé à l'avance, puis rangé par petits paquets. La gestion est simplifiée par un système d'étiquettes colorées. Selon elle, ce livret permet

d'identifier très facilement les enfants qui doivent être pris en groupe de besoin.

Selon les équipes et les enseignant-e-s qui les composent, chaque cahier de réussite doit trouver sa forme spécifique. Et c'est tant mieux ! A chacun d'approprier ce cahier de réussite à sa façon pour que l'outil devienne pertinent pour valoriser les acquis des élèves sans surcharger inutilement le travail des enseignants. Il ne s'agit pas d'une compétition entre enseignants pour obtenir le meilleur livret. Au contraire, rien n'interdit d'échanger ses idées, et d'agir dans le sens collectif.

Yvane Aoun-Masson

Les textes : dans le BO n°3 du 21/01/2016, les modalités de suivi et d'évaluation des apprentissages du cycle 1 ont été précisées. Deux documents sont disponibles sur EDUSCOL : le premier document de 50 pages concerne les indicateurs de progrès et un autre aborde les points de vigilance.

LE SGEN, LA CFDT DANS L'EDUCATION

NOTRE DÉMARCHE : LE DIALOGUE SOCIAL

Le Sgen-CFDT se veut force de propositions et de revendications constructives. Il prend en compte les intérêts de l'ensemble des acteurs concernés dans une logique de solidarité et d'intérêt général.

NOTRE PROJET : LA TRANSFORMATION SOCIALE

La question de l'École ne peut être isolée des questions de société. Notre projet est un véritable projet de transformation sociale, dont l'École est un des éléments fondamentaux !

La CFDT élabore jour après jour un projet global de société plus solidaire et plus juste : droit au travail, lutte contre la précarité, réduction des inégalités, pouvoir d'achat, lutte contre toutes les formes de discrimination...

L'ADHÉSION À LA CFDT DONNE DROIT À :

- **Une information locale et nationale :**
Newsletter, magazines, accès réservé sur le site internet.
- **Des conseils et services personnalisés :**
Correspondants d'établissement, élus CAPA, site Sgen+.
- **La formation syndicale de la CFDT :**
Jusqu'à 12 journées par an : pédagogie, action syndicale...
- **Une assurance professionnelle :**
Défense juridique, indemnisation en cas de grève longue.
- **Un crédit d'impôts :**
66 % du montant de la cotisation versée

COORDONNEES PERSONNELLES

M Mme NOM/PRENOM :
ADRESSE :
CODE POSTAL : COMMUNE :
ADRESSE ELECTRONIQUE :@.....
TEL FIXE : TEL PORTABLE : DATE DE NAISSANCE :

ETABLISSEMENT D'EXERCICE

TYPE D'ETABLISSEMENT :
(exemple : CIO, collège, CROUS, école maternelle, école élémentaire, GRETA, lycée, lycée pro, Rectorat, université...)
NOM DE L'ETABLISSEMENT :
ADRESSE :
CODE POSTAL : COMMUNE :
Pour les personnels 1^{er} degré ZIL ou 2nd degré TZR, indiquer l'IEN ou l'établissement de rattachement administratif :

SITUATION ADMINISTRATIVE

TITULAIRE STAGIAIRE
Corps : (exemple : Adjaenes, Certifié, COP, CPE, PE,...)
Grade : Echelon : depuis le/...../.....
(exemple : Classe exceptionnelle, Classe normale, Hors Classe,...)
 NON TITULAIRE
Type du contrat CDI CDD
FONCTION (ou discipline pour les enseignants du 2nd degré et du Sup) :
(exemple : directeur d'école, PE adjoint, proviseur adjoint, secrétaire,...)
Situation particulière (préciser : faisant fonction, MLDS, ...) :
Service : Temps complet Temps partiel : quotité =%
 En Congé (préciser : CLM, CLD, formation, parental, ...) : En disponibilité

REGLEMENT DE LA COTISATION

Montant annuel (voir le barème au verso) : €
 PAR PRELEVEMENT AUTOMATIQUE (trimestriel, en janvier, avril, juillet et octobre)
Ne pas oublier de compléter le mandat de prélèvement SEPA et de joindre un RIB
Attention : le prélèvement automatique se poursuit par tacite reconduction mais vous pouvez le résilier à tout moment sur simple demande adressée au Sgen CFDT Académie de Versailles au moins quinze jours avant l'échéance.
 PAR CHEQUE à l'ordre du Sgen CFDT Académie de Versailles

Une attestation fiscale vous sera envoyée au moment de la déclaration de revenus

Date et signature :

CALCUL DE LA COTISATION

Diviser le montant imposable de l'année, indiqué sur la dernière fiche de paie en votre possession, par le n° du mois* et appliquer le barème ci-dessous. Ex : si la dernière fiche de paie est celle de septembre, diviser le montant imposable de l'année par 9.

* Pour les contractuels nouvellement embauchés, diviser par le nombre de mois travaillés.

Salaire imposable mensuel moyen	Montant mensuel	Montant trimestriel	Montant annuel	Coût réel annuel *	Salaire imposable mensuel moyen	Montant mensuel	Montant trimestriel	Montant annuel	Coût réel annuel
Moins de 540 €	4 €	12 €	48 €	16,32 €	De 2161 € à 2290 €	17 €	51 €	204 €	69,36 €
De 541 € à 610 €	4,50 €	13,50 €	54 €	18,36 €	De 2291 € à 2430 €	18 €	54 €	216 €	73,44 €
De 611 € à 680 €	5 €	15 €	60 €	20,40 €	De 2431 € à 2560 €	19 €	57 €	228 €	77,52 €
De 681 € à 740 €	5,50 €	16,50 €	66 €	20,44 €	De 2561 € à 2690 €	20 €	60 €	240 €	81,60 €
De 741 € à 810 €	6 €	18 €	72 €	24,48 €	De 2691 € à 2830 €	21 €	63 €	252 €	85,68 €
De 811 € à 880 €	6,50 €	19,50 €	78 €	26,52 €	De 2831 € à 2960 €	22 €	66 €	264 €	89,76 €
De 881 € à 940 €	7 €	21 €	84 €	28,56 €	De 2961 € à 3090 €	23 €	69 €	276 €	93,84 €
De 941 € à 1010 €	7,50 €	22,50 €	90 €	30,60 €	De 3091 € à 3230 €	24 €	72 €	288 €	97,92 €
De 1011 € à 1080 €	8 €	24 €	96 €	32,64 €	De 3231 € à 3360 €	25 €	75 €	300 €	102 €
De 1081 € à 1140 €	8,50 €	25,50 €	102 €	34,68 €	De 3361 € à 3490 €	26 €	78 €	312 €	106,08 €
De 1141 € à 1210 €	9 €	27 €	108 €	36,72 €	De 3491 € à 3630 €	27 €	81 €	324 €	110,16 €
De 1211 € à 1280 €	9,50 €	28,50 €	114 €	38,76 €	De 3631 € à 3760 €	28 €	84 €	336 €	114,24 €
De 1281 € à 1350 €	10 €	30 €	120 €	40,80 €	De 3761 € à 3890 €	29 €	87 €	348 €	118,32 €
De 1351 € à 1490 €	11 €	33 €	132 €	44,88 €	De 3891 € à 4030 €	30 €	90 €	360 €	122,40 €
De 1491 € à 1630 €	12 €	36 €	144 €	48,96 €	De 4031 € à 4160 €	31 €	93 €	372 €	126,48 €
De 1631 € à 1760 €	13 €	39 €	156 €	53,04 €	De 4161 € à 4290 €	32 €	96 €	384 €	130,56 €
De 1761 € à 1890 €	14 €	42 €	168 €	57,12 €	De 4291 € à 4430 €	33 €	99 €	396 €	134,64 €
De 1891 € à 2030 €	15 €	45 €	180 €	61,20 €	De 4431 € à 4580 €	34 €	102 €	408 €	138,72 €
De 2031 € à 2160 €	16 €	48 €	192 €	65,28 €	De 4581 € à 4730 €	35 €	105 €	420 €	142,80 €

Indiquez sur le barème ci-dessus le montant de votre cotisation annuelle en entourant la case correspondante

* Coût tenant compte du crédit d'impôt égal à 66 % du montant de la cotisation.

Cas particuliers

Sans traitement : 48 €

Stagiaire (non ex titulaire) : 90 €

CROUS : 60 €

(disponibilité, congé parental, étudiant préparant un concours éducation)

SGEN CFDT Académie de Versailles

ICS : FR11ZZZ631767

23 place de l'Iris

92400 COURBEVOIE

FRANCE

Mandat de Prélèvement SEPA

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le Sgen CFDT Académie de Versailles à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du Sgen CFDT Académie de Versailles.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle.

Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé et contesté
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Référence unique du mandat _____

NOM, PRENOM ET ADRESSE DU DEBITEUR

Nom Prénom

Adresse

C.P Ville

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

IBAN – Numéro d'identification international du compte bancaire

BIC – Code international d'identification de votre banque

TYPE DE PAIEMENT

Paiement récurrent/répétitif

Paiement ponctuel

Fait à

Le

Signature

Note : Vos droits concernant le prélèvement sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque

LA RÉFÉRENCE UNIQUE DU MANDAT VOUS SERA ATTRIBUÉE PAR LA CFDT QUI VOUS EN INFORMERA DÈS ATTRIBUTION

Renvoyer cette feuille dans son intégralité et joindre un relevé d'identité bancaire

La santé au travail

La santé au travail, les questions de sécurité, d'hygiène, de bien être et de qualité de vie au travail sont déterminantes et prises en compte par la CFDT

12 000 collègues ont répondu à une enquête récente du Sgen-CFDT sur les conditions de travail.

Sans grande surprise, les résultats de l'enquête font apparaître une dégradation des conditions de travail des PE. Mais le chiffre qui interpelle le plus est bien celui de la fatigue au travail. Ainsi 86 % des PE déclarent souffrir d'une fatigue nerveuse importante. L'ampleur de ce résultat doit être entendue par l'État employeur dont la responsabilité est, ici, directement interpellée.

Le Sgen-CFDT et ses élus dans les instances académiques interviennent régulièrement au Comité Technique Ministériel (CTMEN), dans les Comités Techniques Académiques (CTA) et départementaux (CTSD) ainsi que dans les Comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT), pour dénoncer cette dégradation et faire des propositions concrètes pour agir sur les conditions de travail des personnels.

Droits et procédures

- La procédure du signalement

La cause doit venir du travail, qu'elle soit humaine (élèves, parents d'élèves, collègues, hiérarchie) ou matérielle (locaux, éclairage, bruit, température). Le signalement doit être fait à l'IA-DASEN, sous couvert de l'IEN. Pour des problèmes de locaux ou de matériel, ce signalement est bien entendu doublé auprès du maire qui est seul compétent pour intervenir. Aux termes de la loi, c'est au chef de service de faire cesser l'atteinte ou de prendre en compte la situation, encore faut-il que celle-ci lui ait été signalée.

La transmission d'un signalement par une procédure écrite ouvre un délai de deux mois. L'autorité compétente dispose de ce délai pour examiner la situation et apporter une réponse... ou non. Elle peut estimer que le problème signalé n'est pas réel et ne pas agir.

Les supports

Le registre santé et sécurité au travail: obligatoire dans chaque école et accessible à tous les usagers (enseignants, mais aussi parents d'élèves, ATSEM, personnel de ménage, gardien). Il peut être utilisé pour tout signalement, notamment ceux qui ont besoin d'une réponse rapide (quelques jours maximum) : parent agressif, insulte d'un collègue, absence d'eau chaude, escalier dangereux, parking insuffisant, toilettes sales ...

le DUER : Document Unique d'Evaluation des Risques. Ce document unique est une démarche annuelle, initiée par le directeur avec tous les usagers (parents d'élèves, ATSEM) et associant la mairie.

Elle vise à identifier tous les risques existants pour les usagers comme pour les élèves et à formuler des propositions d'amélioration des conditions de travail.

Le registre de signalement des dangers graves et imminents : registre peu connu mais sa présence est obligatoire dans les locaux. Il permet de signaler une situation grave, risquant de mettre en cause son intégrité physique ou celle d'autres usagers : une menace physique directe, une grue à côté de la cour de récréation qui semble mal fixée, un chien dangereux circulant librement sur un stade où l'enseignant effectue une séance de sport, etc.

L'alerte aux autorités et les mesures d'urgence seront évidemment la priorité des collègues confrontés à ce type de situation, mais dans un second temps il est nécessaire de signaler la situation dans ce registre afin d'assurer une traçabilité de l'évènement.

La saisine du médecin de prévention

: elle concerne les atteintes à notre santé trouvant leur cause dans le travail : dépression, perte de sommeil, épuisement lié à une situation d'enseignement que vous jugez anormale... Concrètement, il s'agit de prendre rendez-vous avec ce médecin pour signaler les atteintes. Il n'est pas là pour nous soigner (c'est le rôle du médecin traitant) mais pour constater l'atteinte et saisir de son côté l'IA de la situation. Ses coordonnées figurent dans l'annuaire ou sur le site de sa DSDEN.



Nathalie Brulé,
Sgen-CFDT Versailles

MONTESSORI

Vous êtes tenté.e.s de vous lancer dans la pédagogie Montessori ? Vous avez envie de comprendre les grands principes, manipuler les outils, poser de questions à une directrice lancée dans l'aventure ? Echanger ? Alors venez !

[SAVE THE DATE]

Mercredi 10 mai

14h00 - 17h00

Accueil café gourmand dès 13h

Dans nos locaux de la CFDT
301 avenue des bouleaux à

Trappes

Parking privé gratuit, accès gare
de Trappes (7 minutes à pied)

Infos + résa à : 78@sgen.cfdt.fr



DIRECTION D'ÉCOLE

Coincé entre l'IEN et la Mairie, sans marge réelle, le système patine.
Et si on passait à un établissement du premier degré ?
Venez témoigner, échanger, réfléchir ensemble !

[SAVE THE DATE]

Mercredi 31 mai

14h00 - 17h00

Accueil café gourmand dès 13h

A Trappes
(locaux CFDT)

- Avec Alain Rei, directeur,
secrétaire fédéral au Sgen-CFDT

Infos + résa à : 78@sgen.cfdt.fr

VOTRE MISSION CONSISTERA
À RÉSOUDRE L'ENSEMBLE
DES CARENCES ÉDUCATIVES
DE LA SOCIÉTÉ.

